MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201552-20251210-DE2025_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2025/65

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Stéphane FOUCAULT, 1er Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché.

Présents : Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE - Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Henri FLAGEUL pouvoir à Robert MOISAN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Hervé LE DOUCEN

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représenté : 1 Votants : 17

TARIFS 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs 2026 comme suit :

Cimetière

Concession (le m2) (y compris cavumes)	
15 ans	25.00 €
30 ans	49.50 €
50 ans	72.00 €
Caveau communal	Gratuit
Columbarium	
Concédé pour 5, 10, 20, 30,40 ou 50 (par an)	35.50 €
Soit pour 5 ans	177.50 €
Soit pour 10 ans	355.00 €
Soit pour 20 ans	710.00 €
Soit pour 30 ans	1065.00 €
Soit pour 40 ans	1420.00 €
Soit pour 50 ans	1775.00 €

Secrétaire de séance
Hervé LE DOUCEN

Pour extrait conforme,
Le 1er Adjoint,
Stéphane FOUCAULT

MAIRIE DE LA MOTTE 22600